

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015**REUNION PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h40'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 15 janvier 2015 ouverte et passe la parole aux Chefs de groupe.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous aussi sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- MM. Jean MATHY et Alfred OSSEMANN sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme Jennifer MAUS est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Chers Collègues, avant d'entamer nos travaux, je ne crois pas me tromper en affirmant que le Conseil provincial aura à cœur de réaffirmer l'attachement profond de la Province de Liège aux libertés fondamentales de notre démocratie et condamner toute forme d'intolérance.

C'est pourquoi vous trouverez sur vos bancs une affiche « Je suis Charlie » et je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris ces 7 et 9 janvier.

(Debout, tous les membres de l'Assemblée tiennent un panneau « Je suis Charlie »)

Je vous remercie.

Je vous informe par ailleurs que pour marquer notre soutien à l'exercice de la liberté d'expression, le Collège entend offrir, de manière factuelle, un abonnement d'un an à l'hebdomadaire Charlie, à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Celui-ci sera disponible en principe dès le mois de février.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, une enveloppe contenant la lettre d'information éditée par FostPlus, le programme du « Festival Paroles d'Hommes » qui se déroulera du 30 janvier au 8 mars 2015 dans la région de Verviers ainsi qu'un courrier de Madame la Directrice générale provinciale concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 31 mars 2015 au plus tard.

J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller provincial, vous n'êtes pas assujetti à cette législation. Cependant, vous exercez peut-être un autre mandat par lequel vous êtes assujetti comme celui de bourgmestre, échevin, administrateur d'intercommunale ou président de CPAS.

Les documents 14-15/134, 135 et 136, tels qu'ils sont repris dans l'ordre du jour actualisé, vous seront remis en cours de séance.

Je vous rappelle qu'à l'issue de nos travaux, l'Assemblée provinciale rendra hommage à Monsieur PIRE, pour sa fin de mandat au sein du Collège provincial. Cette manifestation de sympathie se déroulera dans le cadre de notre séance et sera suivie du verre de l'amitié offert dans la Salle des Pas Perdus.

Enfin, petite communication de service : je vous informe que vous pouvez retirer votre première carte de parking pour l'année 2015, en échange de l'ancienne, auprès de Monsieur Jérôme ETIENNE.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 14-15/124 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » : remplacement de M. Julien MESTREZ, Conseiller provincial.

Document 14-15/125 : Modification de la représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de la SCRL « La Maison Sérésienne » : remplacement de M. André GILLES, Député provincial - Président.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2 et 3 de l'ordre du jour (documents 14-15/124, 14-15/0125). Ces deux documents ont été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et ont été regroupés à sa demande.

N'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau du Conseil vous propose donc de les adopter par consensus.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous pouvons passer au vote globalisé des conclusions du Bureau du Conseil ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/133 : Perspective d'acquisition d'une partie de l'Ilot Bavière au consortium Foncière de Bavière.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 14-15/133). Ce document a été soumis à l'examen conjoint des deuxième et troisième Commissions et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Julien MESTREZ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Vos deuxième et troisième Commissions se sont réunies conjointement ce 13 janvier 2015 pour examiner le dossier 14-15/133 intitulé « Perspectives d'acquisition d'une partie de l'Ilot Bavière au consortium Foncière de Bavière ».

Après avoir rappelé qu'un projet de développement et de rénovation de la Bibliothèque des Chiroux avait été introduit lors du précédent appel européen, et n'avait pas été retenu, le Député rapporteur présente le nouveau projet arrêté par le Collège.

Il s'agit de créer un véritable pôle culturel comprenant une bibliothèque, une maison de la création et une pépinière d'entreprises. Quant à la bibliothèque, elle intégrera des aspects innovants, tels que des studios de travail pour les lecteurs, ou une ouverture à l'ensemble des supports tels que livres, images ou numérique.

Le projet a été conçu de manière à rencontrer les critères d'éligibilité, et de citer : l'environnement culturel, avec Saint Luc en face ; le projet de l'Université de Liège d'établir l'architecture à Bavière, le Barbou ou l'Académie Grétry ; du logement grâce à la redynamisation du quartier Outremeuse-Bavière ; l'économie grâce à une pépinière d'entreprises concernées par les métiers du livre, y compris du livre numérique, et la création artistique en proposant des locaux adaptés permettant de mailler les disciplines culturelles.

C'est pour développer ce projet qu'il est nécessaire d'acquérir un terrain. Plusieurs hypothèses ont été étudiées, comme le site actuel des Chiroux ou la Place de l'Yser, avant de décider d'une implantation sur le site de Bavière. Le montant nécessaire à l'achat du terrain figure dans le budget 2015. Il est donc proposé de passer à l'achat afin de disposer d'un droit réel sur le lieu où se réalisera le projet introduit au FEDER et ce, comme souhaité par l'Europe.

Un Commissaire, après s'être réjoui de voir ce site revivifié, s'inquiète d'informations faisant état d'une pollution au zinc.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Il est répondu qu'une première caractérisation du sol a fait apparaître, en deux endroits, une présence de zinc, mais à un niveau qui ne présente aucun risque pour la santé humaine. Il faut toutefois distinguer pollution hospitalière et pollution de type sidérurgique due aux remblais à l'époque où la dérivation a été créée. Bonne nouvelle, par contre, et compte tenu de l'activité hospitalière, aucune trace de radioactivité. Quant aux autres terres éventuellement contaminées, elles seront traitées comme prévu notamment dans la fiche FEDER. Des analyses complémentaires permettront de préciser le plan de réhabilitation en fonction de la pollution, de la destination du sol et du profil du terrain, qui présente une déclivité dont la conception architecturale tiendra compte afin de limiter les coûts de dépollution.

Un autre Commissaire se réjouit... Ils se réjouissent tous hein ! Il se réjouit de voir se développer ce projet dans ce quartier. Ayant constaté la présence d'une clause suspensive courant jusqu'à la fin de l'année civile, il s'inquiète des délais de décision des projets FEDER. Il lui est répondu que les décisions peuvent être attendues avant les vacances et que la Task force se réunirait normalement mi-février.

Un Commissaire croit savoir que le promoteur projetterait d'intégrer le Barbou dans le périmètre. Il lui est répondu qu'il n'y a en tout cas pas de projet provincial défini à l'heure actuelle quant à cette implantation.

Un Commissaire interroge sur les contacts noués avec la Ville, le promoteur, l'Université, pour assurer la cohérence architecturale du projet. Il s'interroge sur l'avenir de la dentisterie, sur le caractère public ou privé du logement.

Il lui est répondu qu'une étude d'incidence sera lancée à l'initiative de la Ville. Le promoteur y présentera ses projets et ceux de ses investisseurs. Ensuite, un plan masse sera réalisé, qui présentera la répartition des activités et définira les gabarits. C'est cette procédure qui générera et nécessitera, formellement, les contacts utiles.

Enfin, un Commissaire demande ce qu'il en est des recours. Il est répondu qu'il y a d'une part une pétition d'Urbagora sur le choix des architectes. Le Député réitère sa conviction qu'il y a d'excellents architectes dans nos Services. Il y a par ailleurs le recours introduit par un de nos fonctionnaires. A cet égard, la justice tranchera et le Député ne souhaite pas faire de commentaire.

Le vote rapporte 18 voix pour et 8 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial pour cet excellent rapport. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions des deuxième et troisième Commissions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/128 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambrière », en abrégé « AIS OA » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 14-15/128). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/129 : Budget 2015 – 1^{ère} série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 14-15/129). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Collègues.

Je voulais simplement vous dire que cet après-midi, c'était sans doute une journée historique, nous allons voir dans les temps qui vont suivre nous l'espérons. En tout cas, le groupe CDH-CSP va voter ces modifications budgétaires.

M. LE PRESIDENT.- Bravo ! Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Nous pensions, Monsieur le Président, Chers Collègues, voter positivement dans la discrétion mais M. DRION a étalé cette discrétion au sein de notre Assemblée.

Mais effectivement, en général, les modifications budgétaires sont très liées au budget et nous sommes opposés au budget mais vu l'enjeu, vu le débat et vu notre adhésion dans le cadre de la supracommunalité sur le financement des zones de secours et notre position, à savoir de la solidarité entre les Pouvoirs publics, nous dérogeons quelque peu à notre façon de procéder par rapport aux modifications, donc nous votons positivement cette modification.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'est magique ! Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution à une très large majorité de ses membres.

Document 14-15/130 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-PROMOGEST » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 14-15/130). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/131 : Désignation au 1^{er} janvier 2015 d'un receveur spécial des recettes au Centre d'hébergement de l'Espace Belvaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/131). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

VI. Démission d'un membre du Collège provincial

Document 14-15/126 : Démission de Monsieur Georges PIRE de ses fonctions de Député provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/126). En vertu de l'article L2212-42 §4 du CDLD, la démission des fonctions de Député provincial est notifiée par écrit au Conseil, lequel l'accepte dans une décision motivée lors de la première séance suivant cette notification et la démission prend effet à la date où le Conseil l'accepte.

Vous avez reçu le projet de résolution portant acceptation de la démission de Monsieur Georges PIRE accompagné de son courrier de démission daté du 23 décembre dernier.

Votre Assemblée est appelée à se prononcer sur ce projet de résolution, référencé 14-15/126.

Avant de passer au vote, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Je rappelle que dans l'ordre du jour aujourd'hui, il y aura toute une série d'interventions. Personne à l'état de nos travaux.

Personne. Nous allons procéder au vote sur ce document.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le document 14-15/126 est donc adopté à l'unanimité, et la démission de Monsieur PIRE de son mandat de Député provincial est acceptée par le Conseil, à la date de ce jour, le 15 janvier 2015.

(M. PIRE prend place dans le rang du MR)

Document 14-15/127 : Avenant au Pacte de majorité adopté le 26 octobre 2012 en vue de pourvoir au remplacement de Monsieur Georges PIRE, Député provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 14-15/127). En application de l'article L2212-39 §5 du CDLD, un avenant au Pacte de majorité peut être adopté afin de pourvoir, en cours de législature, au remplacement définitif d'un membre du Collège, notamment dans le cas d'une démission.

L'avenant au Pacte de majorité doit être adopté à la majorité des membres présents du Conseil et voté en séance publique à haute voix.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Cet avenant au Pacte de majorité a été déposé sur vos bancs. Il s'agit du document 14-15/127.

A l'instar du Pacte de majorité, qui a été déposé par les groupes PS et MR et adopté par le Conseil le 26 octobre 2012, l'avenant au Pacte de majorité a été signé par l'ensemble des personnes y désignées et par tous les membres des deux groupes politiques de la majorité.

Il a été déposé ce 15 janvier entre les mains de Madame la Directrice générale provinciale, qui l'a signé pour accusé de réception.

Cet avenant propose d'une part, la désignation de Monsieur André DENIS, en remplacement de Monsieur Georges PIRE, démissionnaire et d'autre part, la modification de l'ordre de préséance des membres du Collège provincial.

Avant de procéder au vote, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? M. Dominique DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, Chers Collègues.

Notre Règlement d'Ordre Intérieur nous autorise à motiver notre vote avant celui-ci et donc, au nom de mon groupe je voudrais simplement dire que nous n'approuverons pas cet avenant au Pacte de majorité, je vous renvoie au vote que nous avons exprimé au lendemain des élections provinciales, nous sommes dans la même lignée, nonobstant notre participation proactive à un certain nombre de dossiers, nous regrettons de ne pas avoir été associés à votre démarche. Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Suite aux élections provinciales du 14 octobre, oui le temps passe vite, les groupes PS et MR avaient présenté en séance publique du 26 octobre 2012, le Pacte de majorité pour la présente législature 2012-2018.

Aujourd'hui, en ce jeudi 15 janvier 2015, nous ne modifierons en rien en ce qui concerne le texte et le contenu de notre Pacte de majorité PS-MR. Simplement, nous actons la démission exprimée de ses fonctions de Député provincial par M. Georges PIRE, MR, à la date du 15 janvier 2015 donc, et l'arrivée de M. André DENIS, MR, en qualité de Député provincial dans l'ordre de préséance établi.

En approuvant et en signant avec grand plaisir l'avenant au Pacte de majorité PS-MR, chacun des 21 membres du groupe PS respecte ainsi l'article L2212-39§5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Une petite recherche au sein des archives de notre province de Liège me fait comprendre que c'est en réalité depuis novembre 1981 que le groupe PS et le groupe MR font partie de notre majorité provinciale. Il y a donc plus de 33 ans de majorité PS-MR au sein de notre Assemblée aujourd'hui et y aura donc 37 ans en 2018 de majorité « PS-MR » et ce, sans discontinuer.

Donc, au grand damne de certains, le groupe PS approuve et a signé donc ce Pacte de majorité mais, M. le Président, rassurez-vous, les 21 membres du groupe PS continueront évidemment donc à bien travailler main dans la main avec ses 17 partenaires du Mouvement Réformateur. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Etant un peu Charlie, permettez-moi ce mot, je me dis après 33 ans, un autre a connu le calvaire.

Donc, 33 ans de majorité c'est un fameux bail, j'entendais M. DRION regretter de ne pas avoir été invité, je suis sincère avec vous, nous nous n'avions aucun doute sur le fait que nous ne soyons pas invités.

Cela ne veut pas dire que cela ne nous intéresse pas, sûrement pas, mais votre projet n'est pas le nôtre, personne ne peut préjuger du futur en tout cas, notre groupe ne votera pas votre avenant, pas que nous avons des doutes sur les compétences ou ce n'est absolument pas un vote contre la personne du nouveau Député provincial, absolument pas, c'est un vote évidemment politique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Très succinctement, à ce stage du Conseil et si vous le permettez, un rien plus longuement dans un instant, je voudrais vous dire avec mon collègue Gérard GEORGES que, bien évidemment, l'avenant à un Pacte de majorité n'emporte pas en l'espèce de modification par rapport à la politique menée.

La politique menée par le Collège et par la majorité porte ses fruits, n'en déplaise à d'aucun, le budget tient le cap et les compétences se réorientent vers les 5 axes prioritaires qui ont été décidés.

Ce n'est dès lors pas la politique menée qui change aujourd'hui mais les hommes et les femmes qui portent cette politique. Jusqu'à ce jour et pour le groupe MR, Georges et Katty

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

portaient cette politique.

Je reviendrai en fin de Conseil sur l'action de Georges et tout ce que la Province lui doit. Mais pour l'heure et la minute même, c'est avec plaisir évidemment que le groupe MR propose en qualité du membre du Collège, Monsieur André DENIS. André connaît bien la Province, son prénom l'y prédisposait certainement. Le groupe MR lui apporte son entier soutien.

Avec le groupe Socialiste et avec Katty, il va donc poursuivre l'œuvre de la majorité dans le cadre de la Déclaration de politique provinciale que nous avons votée.

Quant à Katty FIRQUET, elle est proposée en qualité de Vice-présidente du Collège. L'expérience qu'elle a acquise ces dernières années lui a apporté tout ce dont un bon Vice-président a besoin. Les compétences, le caractère, n'en change pas trop !, et une entente cordiale et constructive avec les autres membres du Collège et son Président en particulier.

C'est la raison pour laquelle j'invite tous les membres de ce Conseil à soutenir l'avenant au Pacte de majorité et je vous annonce en tout cas, et en primeur, que le groupe MR, lui, le soutiendra. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Ah ! Je suis soulagé... D'autres demandes d'interventions ? Personne. S'il n'y a plus d'intervenants, nous allons procéder, avec l'aide de Madame la Première Secrétaire, au vote du document 14-15/127 par appel nominal comme il se doit

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire.- Excusez-moi, je vais commencer par moi :

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
ALBERT	Isabelle	Oui
BERGEN	Marcel	Non
BREUWER	Freddy	Oui
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
CAMPSTEIN	Léon	Oui
CAROTA	Silvana	Non
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Non
CONTENT	Matthieu	Non
CULOT	Fabian	Oui
DEFAYS	Alain	Non
DENIS	André	Oui
DERSELLE	Valérie	Oui
DRION	Dominique	Non
ERLER	Pierre	Non

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

FERNANDEZ	Miguel	Oui
FIRQUET	Katty	Oui
FLAGOTHIER	Anne-Catherine	Oui
FRESON	Isabelle	Oui
GEORGES	Gérard	Oui
GERARD	André	Non
GILBERT	Christian	Oui
GILLES	André	Oui
GILLON	Jean-Marie	Non
HODY	Marc	Non
JADOT	Jean-Claude	Oui
JADOT	Valérie	Oui
LAURENT	Denise	Oui
LEJEUNE	Luc	Non
LOMBA	Eric	Oui
MAQUINAY	Sandrine	Non
MARENNE-LOISEAU	Anne	Non
MATHELOT-COLLETTE	Alexandra	Oui
MATHY	Jean	Excusé
MAUS	Jennifer	Excusée
MESTREZ	Julien	Oui
MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MICHAUX	Josette	Oui
MONVILLE	Marie	Non
MOTTARD	Paul-Emile	Oui
MOTTARD	Marie-Noëlle	Oui
NANDRIN	Sabine	Oui
NIESSEN	Hans	Non

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

NIX	Jean-Luc	Oui
OSSEMANN	Alfred	Excusé
PIRE	Georges	Oui
PIRMOLIN	Vinciane	Non
RASSAA	Rafik	Non
SOHET	Vinciane	Oui
SPITS	José	Non
STEIN	André	Oui
VALKENERS	Jean-Marie	Oui
YERNA	Marc	Oui
ZACHARIAS	Bernard	Oui
KLENKENBERG	Claude	Oui

L'avenant au Pacte de majorité est donc adopté par 35 voix pour et 18 voix contre.

Monsieur André DENIS est ainsi désigné, en qualité de Député provincial du groupe MR au sein du Collège provincial dont l'ordre de préséance s'établit comme suit à partir d'aujourd'hui :

- 1) Monsieur André GILLES, Député provincial – Président ;
- 2) Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente ;
- 3) Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial ;
- 4) Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial ;
- 5) Monsieur André DENIS, Député provincial.

Je porte à votre connaissance que, par lettre datée du 15 janvier 2015, elle est devant moi si vous la souhaitez, que Monsieur André DENIS vient de me remettre, celui-ci présente la démission de ses fonctions de Vice-président du Conseil et de Président de la deuxième Commission.

Nous prenons donc acte, Monsieur DENIS, que vos mandats de Vice-président et de Président de la deuxième Commission sont remis à disposition du Conseil et de votre groupe. Plus rien ne s'oppose dès lors à votre prestation de serment.

Je vous invite à me rejoindre devant la tribune pour votre prestation de serment ainsi que la remise de votre écharpe qui symbolisera dorénavant vos nouvelles fonctions. En suite de quoi, les membres du Collège prendront leurs places respectives suivant le nouvel ordre de préséance.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et vous félicite Monsieur le Député provincial !

(Remise de l'écharpe + photo et échange des places)

Document 14-15/134 : Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 14-15/134). Monsieur DENIS ayant remis son mandat de Premier Vice-président à disposition du Conseil et de son groupe politique, il y a donc lieu de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil.

Je vous rappelle que cette élection doit avoir lieu à scrutin secret, à moins qu'il n'y ait qu'une seule candidature à la succession de Monsieur DENIS. Si tel est le cas, le nombre de candidat ne dépassant pas le nombre de mandats à pourvoir, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamation, comme le stipule l'article 14 alinéa 6 de notre Règlement d'ordre intérieur.

J'invite Monsieur CULOT, Chef de groupe MR à me faire part de sa proposition de désignation à la Vice-présidence de notre Conseil.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Sous bon contrôle, je propose la désignation de M. Georges PIRE.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne, je vous demande donc de procéder à la désignation de Monsieur Georges PIRE par acclamation.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je te félicite Georges. Le document 14-15/134, qui va être déposé sur vos bancs d'ici quelques instants, détaille la nouvelle composition du Bureau. Je vous invite à en prendre connaissance.

Document 14-15/135 : Nouvelle répartition des compétences des membres du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 14-15/135). L'article L2212-46 alinéa 5 du CDLD stipule que « En vue de la préparation de ses délibérations, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux les matières qui sont de sa compétence. Il communique cette répartition au Conseil »

Nous allons donc interrompre nos travaux afin de permettre au Collège de se réunir en séance extraordinaire et de procéder à la répartition des attributions entre ses membres si nécessaire évidemment.

J'interromps la séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

(Suspension de séance)

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réouverture de la séance si M. le Député provincial – Président est d'accord. Vous avez fini vos travaux ? Merci.

En réunion extraordinaire de ce jour, le Collège vient de procéder à la répartition des compétences entre ses membres. Je vous informe des matières attribuées à chaque Député provincial : le premier Député provincial-Président, Monsieur André GILLES aura l'Enseignement, la Formation, la Supracommunalité, les Grands Evénements, la Communication et les Partenariats.

La deuxième Députée provinciale, Vice-présidente, Madame Katty FIRQUET aura la Santé, la Qualité de la Vie, les Affaires sociales, les Relations extérieures et les Intercommunales.

Le troisième Député provincial, Monsieur Paul-Emile MOTTARD conserve la Culture, le Tourisme, le Logement et les Fonds structurels européens.

Le quatrième Député provincial, Monsieur Robert MEUREAU aura le Budget, les Finances et l'Optimisation de l'Administration, les Sports, le Personnel non enseignant et la Ruralité.

Le cinquième Député provincial, Monsieur André DENIS aura les Travaux, l'Environnement et l'Agriculture.

Le document 14-15/135, qui présente cette nouvelle répartition de manière détaillée, vous est actuellement distribué. Je vous invite à en prendre connaissance.

Document 14-15/136 : Nouvelle répartition des Commissions du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 14-15/136). En vertu de l'article 25 §2 du ROI du Conseil provincial précisant qu' « il y a une commission ordinaire par membre du collège provincial qui connaît des matières relevant des attributions du membre du collège concerné », et en conséquence de la nouvelle composition du Collège provincial et de la nouvelle ventilation des attributions de ce dernier, les numéros et libellés des Commissions ont été revus.

Le document 14-15/136 est également déposé sur vos bancs par nos huissiers, il présente cette nouvelle répartition des Commissions du Conseil provincial.

Je vous invite à en prendre connaissance.

Document 14-15/132 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Georges PIRE et Madame Marie-Noëlle MOTTARD.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 14-15/132). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil de ce jeudi 15 janvier et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. VALKENERS.

M. VALKENERS, Conseiller provincial (de son banc).- Je tiens à féliciter le personnel provincial pour la rapidité avec laquelle il a rédigé et distribué les documents !

M. LE PRESIDENT.- Mais ils sont d'une efficacité remarquable !

(Rires)

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ?

Qui est contre

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

VII.- Hommage de l'Assemblée provinciale à Monsieur Georges PIRE

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames, Messieurs.

Le cours de notre séance va maintenant se poursuivre par l'hommage que notre Assemblée souhaite rendre à Monsieur Georges PIRE, à l'occasion de sa sortie de mandat de Député provincial.

Cette passation de pouvoir en cours de législature n'est pas une surprise puisqu'elle avait été annoncée dès l'issue des élections provinciales d'octobre 2012.

Et pourtant, lorsqu'au mois de novembre dernier, la presse titrait « Après 28 ans de mandat, Georges PIRE quitte son poste de Député provincial », personne ne réalise encore qu'il va quitter ses fonctions de Député provincial.

Cher Georges, avec une confiance des électeurs accordée à six reprises, tu me permets de te tutoyer, tu sièges en effet, au sein de notre Assemblée et au sein de l'Exécutif provincial, depuis plus de 27 ans ! Autant d'années d'investissement au service de notre Province et de ses citoyens, cela mérite d'être souligné !

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Cet instant nous donne l'occasion de te témoigner toute notre gratitude et notre sympathie, à toi qui as consacré toute ton existence à la vie publique et qui, plus particulièrement, as contribué à forger l'avenir de notre Province.

Tu as déployé toute ton énergie dans le développement de projets d'envergure. Dans les moments plus critiques, c'est avec force et conviction que tu t'es attelé à défendre notre Province ou plutôt LA Province.

Cher Georges, à l'heure du bilan, ta mission est parfaitement réussie. Qu'il s'agisse des Infrastructures, de l'Environnement, de la Santé, la Qualité de vie ou encore des Relations extérieures, tu as mené de grands chantiers et développé des actions qui ont renforcé notre institution provinciale. Tu as participé à sa modernisation et tu l'as rendue toujours plus proche du citoyen et des pouvoirs locaux.

Je n'en dirai pas plus sur tes projets et les actions que tu as réalisés, car d'ici quelques instants, nous aurons l'occasion d'apprécier, au travers de séquences vidéo exemplatives, l'ampleur de ton travail

Mais avant cela, si tu me le permets, Cher Georges, tout hommage ne peut faire l'économie d'une petite page de biographie, qui nous permettra de mieux appréhender, s'il le fallait encore, toutes les facettes de ton mandat de Député provincial.

Né le 16 octobre 1948, à Harsin, tu termines tes études d'Ingénieur civil des Constructions à l'Université de Liège en 1972 et tu entames ta carrière au Fonds des Routes au Ministère des Travaux publics.

Lauréat du Concours d'Ingénieur des Ponts et Chaussées en 1974, tu commences tes classes politiques cette même année, en entrant comme Attaché au Cabinet du Ministre Jean DEFRAIGNE, en charge des Travaux publics et ce, jusqu'en 1977.

De 1978 à 1981, tu es Ingénieur principal des Ponts et Chaussées à la Direction des Routes et Autoroutes de la Province de Liège.

En 1981, tu reviens au Cabinet du Ministre en charge des Travaux publics, Monsieur Louis OLIVIER qui vient de nous quitter, en tant que Chef de Cabinet.

Entre 1982 et 1987, tu occupes le poste de Directeur général adjoint de la Société Nationale Terrienne.

Tu deviendras ensuite, de 1985 à 1987, Chef de Cabinet du Ministre wallon du Budget, des Finances et des Travaux subsidiés Monsieur Charles AUBECQ.

Travailler dans ces différents Cabinets t'as permis de combiner ta formation d'Ingénieur civil à la gestion de l'intérêt public. Au fil du temps, ta destinée s'est tracée et ce travail t'a donné envie de t'investir personnellement en politique.

C'est donc en 1983 que tu fais ton entrée en politique, en tant que Conseiller communal

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

de la Ville de Huy, jusqu'en 1987.

Le 13 décembre 1987, tu es élu Conseiller provincial et quelques jours plus tard, tu deviens Député permanent, lors de l'installation du Conseil provincial. Enfin, depuis 2006 tu assures les fonctions de Vice-président du Collège provincial.

C'est donc tout naturellement, fort de ta formation universitaire et de ton expérience professionnelle, que toutes les matières relevant du génie civil, si je puis m'exprimer ainsi, te seront attribuées au sein du Collège provincial où tes compétences ont été indiscutablement très appréciées.

Au-delà de ces indéniables compétences, ce sont aussi tes qualités humaines que je souhaite saluer.

Pionnier, visionnaire, tu t'es toujours tourné vers l'avenir et tu sais toujours ce que tu veux. Pragmatique, tu es un homme de dossiers, énergique, efficace, exigeant. Un travailleur acharné au tempérament bien trempé ... ce qui n'est évidemment un secret pour personne dans cette Assemblée ! C'est aussi ta loyauté que je soulignerai aujourd'hui. Fidèle à tes convictions, homme de parole, tu fais preuve de dévouement et de respect pour les causes que tu défends. Personnage impressionnant, tu impressionnes, parfois tu troubles, parfois tu perturbes... Mais, comme tu le dis, TTGG n'est jamais loin, entendez « Très Très Gentil Georges », selon ton expression favorite !

Cher Georges, tu as à présent rejoint le banc de Conseiller provincial. Une page se tourne, mais le livre reste ouvert puisque tu deviens le premier Vice-Président de notre Assemblée et te connaissant, je sais que bien d'autres chapitres restent encore à écrire. Riche de ton expérience de Député provincial et des relations que tu as nouées pendant toutes ces années, tu entends poursuivre ta carrière avec toujours le même enthousiasme et la même pugnacité.

Pour ton engagement et ton travail tout au long de ton mandat de Député provincial, pour tout ce que tu vas encore apporter à notre institution provinciale dans les années à venir, je te félicite et t'adresse, au nom de l'ensemble de notre Assemblée, de tout le Conseil provincial, mes plus vifs remerciements pour ton travail et encore merci pour ce que tu feras demain pour notre Assemblée. Merci Georges !

La suite, si tu le veux bien, en image !

(Applaudissements)

(Cérémonie audiovisuelle - montage photos/vidéos)

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Mon petit doigt me dit que Messieurs DRION, CULOT et GEORGES ont d'ores et déjà manifesté l'intention d'adresser quelques mots de circonstances à Monsieur PIRE. Il y aura-t-il d'autres intervenants ? M. HODY. On ferait une alternance alors. On va commencer par M. DRION.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION. Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. M. le Président, c'est un honneur de découvrir dans l'ordre du jour d'aujourd'hui, un peu à la Georges Pire, qu'un point est rajouté sans en avoir été nécessairement informé et donc, je n'ai pas eu le temps de préparer le dossier mais n'empêche que nous sommes en capacité peut-être au nom de mes amis CDH-CSP de dire quelques mots.

Je ne sais pas ce que ton chef de groupe, Georges, va dire mais je pense qu'il est préférable que tu entendes ce qui vient d'être dit et ce qui va sans doute être dit de ton plein vivant que lorsque tu seras malheureusement hors de cette terre.

Toi qui as toujours évidemment tout contrôlé. Parfois, comme je viens de le dire avec un peu de retard mais tu as toujours contrôlé ce qui devait se décider et donc j'espère que ton chef de groupe sera à la mesure de ce que tu espères en ces temps vivant, d'espoir et de nouvelles aventures.

Deuxième réflexion, elle est facile mais certains de tes amis m'ont dit, Georges sort aujourd'hui par la grande porte. Mais qu'est-ce que nous constatons. C'est que tu es déjà rentré par un paquet de fenêtres... Je ne vais pas lister ce que le Moniteur belge va perdre demain dans ses pages mais néanmoins les responsabilités que tu vas continuer à assumer sont importantes et nous aurons le plaisir et l'avantage de poursuivre ensemble en certains cénacles importants pour le développement économique et social notamment de notre province, de nos institutions dans lesquelles nous avons participations, je pense évidemment au secteur de l'énergie.

Ce qui m'amène tout naturellement à évoquer, non pas le dépistage mais la santé de Georges. Je ne sais pas si vous le savez de temps à autres, bousculés par l'horaire, nous nous retrouvons à Bruxelles, une petite demi-heure avant une réunion et Georges s'aligne sur mon régime. Vous direz que le mien travaille pour mon arrondissement, le sien pour sa ligne mais c'est un amateur, je vous dis si vous ne le savez pas, de saumon cru sur salade fraîche avec vinaigrette. C'est notre régime commun. Assez rare, mais commun.

Et alors, je vais terminer par une quatrième réflexion et je m'adresse à Katty et à André, pour dire ce que nous avons exprimé comme vote tout à l'heure, ils le savent, ce n'est pas une question de personne évidemment mais n'oubliez jamais qu'en matière de succession, les notaires conseillent l'acceptation sous bénéfice d'inventaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. M. GEORGES, peut-être ?
Vous avez la parole.

M. GEORGES, Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers Collègues. Mon Cher Georges.

Le temps nous manque certainement pour évoquer le travail considérable réalisé par

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Georges PIRE, Député permanent puis Député provincial.

En quelques mots, je voudrais tout d'abord évoquer ma toute première rencontre avec Georges PIRE et l'impression qu'il m'a donnée immédiatement.

Ce n'est pas difficile, nous étions dans ces murs, nous étions au Palais provincial, le 10 décembre 1987, il y a donc 27 ans et plus maintenant. Nous étions peu avant la séance s'installation du nouveau Conseil et du nouveau Collège provincial et traditionnellement tous les Conseillers provinciaux font la file dans le couloir afin de se faire tirer le portrait pour la photo officiel.

A un moment donné, alors que nous étions en train de faire la file, un inconnu, un jeune barbu, un nouvel élu, se présente tout empressé, tout en remontant la file et en nous annonçant, j'ouvre les guillemets : « Georges PIRE, Député permanent, je suis pressé, je passe devant vous, excusez-moi... ». Je ferme les guillemets.

Le tableau est donc tout tracé. Il s'agit effectivement d'un nouvel élu, qui a l'air bien pressé tout en étant dynamique et volontaire mais qui ne connaissait pas très bien encore l'Institution provinciale.

En effet, avec tout le respect que nous devons avoir pour les membres du Collège, il est bien bon de leur rappeler qu'avant d'être un Député, on est d'abord et avant tout un Conseiller provincial.

Voici pour l'anecdote de la prise de connaissance de ce jeune « bleu » du Conseil que, effectivement, est entré comme Conseiller provincial et très vite a été installé comme Député permanent.

Volontaire ? Effectivement, Georges est un Député volontaire qui a toujours été exigeant avec son équipe bien sûr, ses équipes, mais aussi avec lui-même.

Je souhaite rappeler ici une autre anecdote aussi. Responsable notamment de la Santé, Georges PIRE a pris en main de nombreuses initiatives au sein de nombreux centres de santé et au sein de l'Office Mondiale de la Santé, l'OMS, et sur un plan provincial, il a plus particulièrement encouragé la lutte contre la tabagie et là, les jeunes Conseillers ne le savent peut être pas mais à une certaine époque, Georges était un grand fumeur devant l'éternel. Georges décide du jour au lendemain de ne plus fumer lui-même et cet engagement, sauf s'il fume en cachette, on ne sait pas ce que tu fais dans ton bureau, il a encore bien tenu aujourd'hui et on l'en félicite. Ceci prouve que quand « Georges veut, Georges peut ».

Dernière chose concernant ton dynamisme. C'est à la fois une force et une faiblesse mais nous sommes nombreux à remarquer qu'avec les années, il a acquis une certaine forme de sagesse en matière de dynamisme et que tu t'emportes de moins en moins ce qui est très bon pour ta santé.

Monsieur le Président, au nom du groupe PS, je souhaite simplement dire deux choses pour terminer. Merci donc à Monsieur le Député sortant, Cher Georges, pour sa fidélité au sein

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

de notre majorité, merci pour son travail et, petit clin d'œil, bienvenue au sein du Conseil provincial.

Et en deux, courage à Monsieur le Député provincial DENIS, mon Cher André, notre nouveau Député qui a toujours fait preuve d'une grande correction, notamment quand il a assumé avec efficacité la fonction de Chef du groupe du Mouvement Réformateur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – M. HODY.

M. HODY, Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune). – Monsieur le Président, Chers Collègues.

Ni éloge, ni philippique, ni homélie, je pense que vous n'auriez pas apprécié.

Beaucoup de choses ont été dites à propos de vous. Nous ne sommes pas de la même génération politique. Peu importe ! Nous sommes Hutois tous les deux, nous sommes opposés par acteurs interposés, parfois frontalement. Je n'ai pas aimé certaines de vos positions, certains de vos choix mais peu importe, nous sommes en politique.

Ce que je peux vous reconnaître en tout cas, au nom de notre groupe, c'est votre intelligence politique. Vous assumez. Vous dites parfois des choses terribles pour un certain nombre de personnes mais au moins, vous assumez, vous répétez parfois, ce qui est encore plus terrible, mais je dois vous reconnaître ça, et dans la vie politique c'est important. Une parole, c'est une parole !

Vous avez la longévité, nous faisons tous de la politique et nous savons que pour durer en politique il faut être coriace. Je pense que vous l'êtes et on parle surtout à notre époque de la vie après, j'ai entendu que vous allez quitter cette terre. Je pense que le mouvement est plutôt inverse dans un premier temps mais en tout cas, je ne le souhaite évidemment pas, et le plus tard possible, mais je vous souhaite une seconde vie politique aussi belle pour vous et au nom de notre groupe, en tout cas, nous continuerons à discuter et à débattre avec vous au sein de cette assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. HODY. M. CULOT.

M. CULOT, Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

M. DRION, la chaleur de l'humanisme politique m'impressionnera toujours. Chers Collègues, il y a 28 ans, je n'étais pas bien âgé... mais j'étais quand même déjà né !

Il y a 28 ans aussi, prêtait serment dans cette salle, en qualité de Député permanent, un jeune Conseiller provincial, fraîchement élu !

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Il y a 28 ans encore, la Province de Liège faisait connaissance avec un certain Georges PIRE, et cette rencontre était, nous le savons aujourd'hui, appelée à durer !

Chers Collègues, Georges PIRE ne nous quitte pas aujourd'hui ! Il reste bien là, parmi nous, et vous qui le connaissez comme moi savez qu'il n'est pas homme à se contenter d'un rôle de figurant !

Il a toutefois décidé de décélérer le rythme de ses activités provinciales, et passer d'avantage de temps à un ensemble d'activités et de relations tout aussi vitales et importantes pour un homme que ne le sont les activités professionnelles. Et il mérite pour cela tout notre respect.

Cher Monsieur PIRE, Cher Georges, si ce changement était bien programmé et consenti, je mesure évidemment la charge émotionnelle qu'il revêt nécessairement pour vous aujourd'hui.

Mais avec l'ensemble du groupe MR, avec la majorité et le Collège, et après tout, avec l'ensemble des autres membres de ce Conseil qui voudront bien s'associer à nous et à moi, je voudrais tout simplement vous dire merci !

Votre engagement provincial est exceptionnel, par sa durée évidemment, mais plus fondamentalement par son intensité, forte et constante tout au long de ces années.

La Province, vous l'avez dans le sang. Malheur à celui qui en conteste l'utilité, ou se montre peu informé de ses actions. Il subira, tel un châtiment, une remise à niveau forcée, pimentée, mais surtout passionnée.

La Province, vous l'aimez. Mais pas d'un amour nostalgique, figé à un temps où elle occupait une place différente. Non, vous n'avez pas l'amour aveugle. Si la Province de Liège a pu évoluer, se transformer, comme elle l'a fait très récemment encore en définissant ses 5 axes de compétences prioritaires, si la Province de Liège a souvent une longueur d'avance sur les autres Provinces, c'est parce qu'au sein du Collège, il y avait des hommes comme vous.

Avec détermination et compétence, vous avez bataillé pour défendre le fait provincial, face aux gouvernements successifs, face aux autres partis, et parfois même face au vôtre.

La plupart de ceux qui vous prédisaient la fin imminente de vos fonctions provinciales, pour cause de suppression des Provinces, ont vu leurs propres fonctions se terminer bien avant les vôtres...

Je n'ai pas ici l'intention de faire le bilan de votre action. D'abord parce qu'autres l'ont fait s'agissant de votre action en qualité de Député mais ensuite, parce que votre action politique est, j'en suis certain, loin d'être terminée.

Mais revenons un instant à vous, à l'homme que vous êtes.

Chers Collègues, Georges, c'est et vous ne me contredirez je ne pense pas, une

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

personnalité forte et marquante, comme on dit en langage politiquement correcte. En mode plus direct, on dirait plutôt : « ce Georges, mais quel sacré fichu caractère ! ».

Je crois d'ailleurs que celui qui ne s'est jamais engueulé une bonne fois avec vous ne vous connaît pas vraiment. Et je crois que nous sommes quelques-uns dans cette salle à le connaître vraiment...

Et ce qu'il y a de formidable, c'est qu'il ressort toujours de ces moments de friction une relation plus solide, et j'ose le dire, plus amicale.

Car si avec Georges la relation est franche et directe, après que l'on se soit dit les choses, une décision est prise et on s'y tient !

Si je ne partage pas tout ce qui est écrit dans la presse de ce matin, parce que l'on ne partage jamais tout ce qui est écrit dans la presse du matin, je retiens en tout cas qu'il ressort des investigations journalistiques les plus poussées que Georges est, de l'avis de tous, partisans comme opposant, je cite : « un bosseur qui n'a qu'une parole ».

Si d'aucuns estiment, ou plutôt regrettent, que cette vertu, dite de la vieille école, ait été abandonnées par bon nombre de responsables politiques de premier plan aujourd'hui, je ne cache pas, en ce qui me concerne, qu'y avoir confronté, parfois de manière musclée ou virile, notamment avec Georges, participe très certainement des moments les plus formateurs et mon engagement politique, ces moments qui marquent à jamais parce qu'ils enseignent, parce qu'ils forment, et parce qu'ils rendent plus forts, et je le crois aussi, plus respecté.

Chers Collègues, je vous le disais, Georges ne nous quitte pas aujourd'hui. C'est en effet un tout jeune Conseiller provincial que je m'appête à accueillir au sein du groupe MR !

Je vais donc devoir l'accompagner dans ses premiers pas, le renseigner sur les prérogatives d'un Conseiller provincial, mais aussi attirer son attention sur le fait que tout ne peut pas toujours être dit, ou plutôt qu'il y a une manière de dire certaines choses. Cette formation, d'autres ont tenté de me la donner en son temps et sans beaucoup de succès diront certains. Et je crains que mes chances d'y parvenir avec Georges ne soient pas beaucoup plus grandes que celles dont ont bénéficié mes propres enseignants !

Monsieur le Président du Conseil, je vous préviens : deux des enfants les plus terribles de ce Conseil seront dorénavant assis côte à côte, pour votre bonheur, comme pour le nôtre.

Chers Collègues, pour conclure et très sérieusement, je félicite évidemment à nouveau Katty et André DENIS pour les fonctions qu'ils occuperont dorénavant.

Le groupe MR leur apporte son entier soutien, et je sais que Georges en particulier sera toujours présent pour les épauler et les aider s'ils le souhaitent, mais sans jouer la belle-mère comme il ne cesse de le rappeler !

Au nouveau Collège, je souhaite évidemment bon vent et bon travail. Je ne doute pas que le capitaine fera en sorte que chacun trouve sa place.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Je sais aussi que la confiance solide qui a toujours uni André GILLES et Georges PIRE, le premier couple provincial en quelques sortes, se poursuivra avec Katty, entourés de Paul-Emile, Robert et André... DENIS cette fois.

Chers Collègues, en conclusion donc, au nom de tous ceux qui voudront bien s'associer à moi et au nom en particulier du groupe MR dans son ensemble, en un mot comme en cent, merci, merci pour tout le travail accompli, merci pour la force de votre engagement, merci pour la sincérité de vos convictions. Et puisque rien ne s'arrête, à présent, bon travail !

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. CULOT mais je ne suis pas certain qu'on va vous laisser l'un à côté de l'autre pendant toute la législature... On va peut-être en rediscuter... Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Monsieur GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial – Président (de son banc).- Merci Monsieur le Président de m'accorder la parole quelques instants. En effet, on ne comprendrait pas que l'autre membre du couple ou le coéquipier, le complice à tout le moins, j'assume, ne s'exprime pas à la fin.

La vie de la Province de Liège est faite de moments clef. Incontestablement, cette journée est remarquable à bien des égards.

En tant que Président du Collège, je voudrais souligner trois faits et congratuler trois personnes pour qui la Province de Liège signifie davantage qu'un quelconque niveau de pouvoir parmi d'autres.

D'abord, je tiens à ce n'est pas non sans une certaine émotion mais ce n'est pas juste une formule, c'est réel... d'abord, je tiens à accueillir, avec la plus grande cordialité, au sein du Collège provincial, un nouveau collègue, André Denis, déjà Conseiller provincial, on l'a rappelé, depuis 2000 et avec lequel, j'en suis persuadé, nous poursuivrons des politiques de proximité. Je te connais depuis longtemps, j'ai connu ton papa, il est présent, et je m'en réjouis d'ailleurs, dans cette salle et je n'ai aucun doute par rapport à cela.

Avec la prestation de serment d'André Denis, tous les arrondissements sont aujourd'hui représentés au sein du Collège. Ils y étaient déjà quand nous y joignons le Président mais ils le sont maintenant aussi au sein du Collège et je vois là le témoignage de notre volonté de réunir, de fédérer pour l'ensemble du territoire de la Province de Liège.

Ensuite, pour les nouvelles responsabilités politiques qu'elle assume, je voudrais féliciter Katty Firquet, ma « coéquipière », c'est ça que je voulais préciser parce que tu parles de couple « nin devant tout le monde » comme on dit... donc, ma nouvelle coéquipière, je voudrais donc la féliciter également à la tête de l'attelage provincial, à mes côtés.

J'en profite.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

(Remise d'un bouquet de fleurs à Mme FIRQUET. Applaudissements).

Mon cher Georges, mon vieil ami, on pourrait dire de 30 ans, c'est une formule ça mais il y a 27 ans qu'on est au Conseil provincial ensemble dont 20 de Collège commun, c'est quand même... que de moments, je ne peux pas tout dire évidemment parce qu'il y a beaucoup d'intimité dans tout cela, beaucoup de complicité, on peut le dire et j'assume également. 20 ans au sein du Collège, ce qui me donne maintenant le douloureux privilège d'être le doyen de celui-ci, avant c'était toi, voilà mes épaules qui redescendent un petit peu. Nous sommes entrés dans cette assemblée donc en 87, c'est dire le chemin parcouru, les quelques photos qui viennent d'être projetées sont trop peu nombreuses pour montrer le chemin parcouru effectivement dont beaucoup d'entre eux, ont été tracés par toi et donc, je ne veux pas faire, comme d'autres l'ont dit avant moi, un éloge funèbre. Je n'ai vraiment pas du tout envie et il te reste beaucoup de lignes à écrire avant d'écrire ton épitaphe. Des lignes, que dis-je, des chapitres, des volumes et notamment, comme d'autres aussi l'ont dit avant moi à cette tribune, à d'autres endroits, comme à celui-ci, nous aurons l'occasion d'en écrire encore quelques-unes ensemble.

Mais voilà, effectivement, on n'abandonne pas la Province comme ça, c'est une institution pour laquelle tu t'es battu, je ne dirais pas corps et âme parce que je ne sais pas si tu as une âme, moi non plus, je n'en sais rien mais en tout cas, tu as donné tout ton dévouement et on ne te remerciera probablement pas assez mais pour service rendu, permets nous quand même, au nom du Conseil et aussi au nom du Collège de t'appeler ici pour te remettre un petit cadeau parce que nous pensons que tu le vauds bien... en symbole de remerciement.

(remise du Cadeau de la Province à M. Georges PIRE. Applaudissements)

En route pour de nouvelles aventures...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur PIRE, vous souhaitez également prendre la parole. Je vous en prie.

M. PIRE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. M. le Président, mes chers Collègues, Mme la Directrice générale, Mesdames, Messieurs, Chers amis, Chers amies.

Que d'éloge à mon égard. C'est évidemment un grand moment d'émotion et je voudrais tout simplement dire un tout grand merci à toutes celles et à tous ceux qui y ont contribué.

Alors, je suis animé de sentiments, d'émotion mais également de satisfaction et d'optimisme. Je m'explique. On l'a dit et répété, j'ai été installé le même jour à la fois comme conseiller provincial et comme député permanent, je vous dois la vérité de dire que je n'avais pas une très grande connaissance de l'institution provinciale. D'ailleurs, je dois vous dire qu'après avoir été chef de cabinet d'un Ministre national, on dirait fédéral aujourd'hui. Déjà le fait d'occuper les mêmes fonctions au niveau de la jeune Région wallonne c'était déjà pour certains une espèce de dégradation. Alors, je ne vous dis pas quand je suis passé de la Région wallonne à la Province, ça c'était une espèce de dégringolade. En ce qui me concerne, j'ai très vite pris conscience du potentiel extraordinaire de l'institution provinciale. Vous vous en doutez à l'époque, j'étais bien loin d'imaginer que cette histoire allait durer aussi longtemps. Non

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

seulement parce qu'une carrière politique est ponctuée d'échéances électorales qu'il faut franchir mais surtout parce que certains auraient aimés voir disparaître notre institution et que celle-ci était remise en question dans son existence même.

Il faut dire, il faut reconnaître que la perception des provinces au sein de l'opinion publique n'a pas toujours été très bonne, qu'il a été nécessaire d'y remédier.

Attaquée de toutes parts, le plus souvent par méconnaissance d'ailleurs de nos actions, la province, celle de Liège en particulier c'est remise en question constamment, a évoluée, s'est adaptée au besoin de la population.

Je regarde les photos...

Alors, que d'efforts, que de moyens on a développé, pour faire savoir, connaître les actions mais également pour se remettre en question. Le paysage institutionnel de notre pays, de notre région, tout cela a beaucoup changé et en ce qui concerne la Province, il fallait accepter de la remettre en question en organisant la coexistence mais surtout les synergies entre les différents niveaux de pouvoir plutôt que l'opposition brutale.

Au début de mon mandat, les compétences provinciales étaient considérables, celles du Gouverneur en tête. C'était assez extraordinaire ! Notre Gouverneur lui-même nous a rappelé récemment, lors de sa mercuriale, toutes les modifications d'organisation des Provinces. Je n'y reviendrai donc pas.

Rappelons juste parmi les plus importantes : la régionalisation de la loi provinciale, plutôt que de supprimer, de revoir la Constitution et de supprimer l'institution provinciale, elle a été maintenue, passées de 9 à 10 et la loi provinciale a été régionalisée, ensuite, les dispositions du décret de 2004 créant le Collège provincial, présidé par un élu, un Député provincial et enfin les modifications liées à la fonction de Gouverneur.

Ma perception des services rendus directement aux citoyens et via les communes a fait de votre serviteur un « provincialiste » inconditionnel.

C'est ainsi qu'est née l'expression « *la Province, Amie des Communes* » et j'ai fait le tour des 84 communes pour essayer de convaincre chacun des responsables que tout ce qui se passait là c'était bien mais que sans la Province, cela ne se ferait peut-être pas, quoi que c'est une mauvaise approche mais dire que ça se fait quand même grâce à la Province... et « Province, Amie des Communes » dont on a bien voulu reconnaître la paternité et qui revêt tout son sens puisque la Province exerçait déjà, et exerce encore aujourd'hui, un rôle important, je dirais essentiel voire même de type existentiel vis-à-vis des communes.

C'est le message qu'il faut répéter et répéter encore.

La création, en province de Liège, de Liège Europe Métropole, coupole qui regroupe les 3 conférences d'arrondissement, est une avancée majeure dans la volonté d'adapter la Province aux réalités du 21^e siècle.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

La Province vit et donc, comme tout être « vivant », doit évoluer ... Et c'est ce qui s'est fait de manière remarquable en Province de Liège ! Permettez-moi d'y insister car nous pouvons en être fiers. Les déclarations récentes du Chef de Groupe MR au Parlement Wallon vont exactement dans le même sens si elles n'ont pas toujours été bien comprises.

Les intervenants qui se sont exprimés, il y a quelques instants, ont bien voulu souligner beaucoup de réalisations à mon initiative.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les en remercier. J'adresse également un remerciement tout particulier à l'ensemble des collaborateurs qui m'ont accompagné et sans qui, bien évidemment, la réalisation des projets rappelés n'aurait tout simplement pas été possible !

Permettez-moi d'insister sur le fait que pour exercer autant d'années de mandat, il faut d'abord être élu et être dans les bonnes équipes !

Contrairement à ce que certains laissent à croire de temps à autre, une telle longévité n'est pas due au hasard. Elle est jalonnée d'échéances électorales et dépend surtout du résultat de celles-ci. Toutes les formations de Députations permanentes et de Collèges provinciaux que j'ai connues ont toujours été basées sur les résultats des partis candidats au pouvoir. Ensuite, lorsque les coalitions sont formées, les membres sont désignés en fonction de leurs scores personnels. Je n'ai pas connu d'autres cas de figure et à mon avis il n'y en aura jamais, croyez-moi ! C'est en tout cas l'électeur qui décide !

Ça devait être rappelé !

Cela étant, j'ajoute que malgré, si je puis dire, les succès électoraux des partis dans la coalition, des changements importants ont toujours été constamment apportés à l'Institution provinciale. Cela peut constituer une forme de réponse à ceux qui estiment qu'il faut remplacer le personnel politique, craignant qu'il ne s'endorme sur son siège ! Nous, on a changé le cadre du travail !

C'est aussi une forme de changement ! On change le cadre finalement et l'usine plutôt que les employés. Je vous assure que je ne me suis jamais ennuyé et que mes fonctions ont toujours été loin d'être un long fleuve tranquille.

J'ai rencontré beaucoup de mandataires provinciaux. Je ne citerai pas de noms au risque d'en oublier mais laissez-moi avoir une pensée amicale et émue pour mes amis Députés Permanents Yvan Jasselette, Georges Gabriel et Philippe Wathelet qui nous ont quittés. Philippe et moi avons prêté serment, comme députés permanents, le même jour. Il nous a quittés bien trop tôt et garde une place importante dans le cœur de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître et de travailler avec lui.

Quand je parlais des échéances électorales et des combats qu'il faut mener. Cela n'est évidemment possible que grâce aux amis, parfois rares j'en conviens, aux amis politiques, ça existe, tant de la base que du sommet et puis la famille. Sans leur soutien, rien n'est possible ! Je leur dois tout !

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

On a évoqué les politiques menées en matière de santé et les campagnes de sensibilisation, je n'y reviendrai pas. Il faut dire que moi je n'ai pas vu les vidéos avant la séance donc cela peut sembler un peu doublon. Mais je dirais simplement qu'il est important d'avoir pu associer des « people », comme on dit, motivés par ces thèmes de santé. J'ai même été Présidente de Miss Belgique Francophone parce que je l'avais fait élevée au titre d'Ambassadrice de l'OMS, active notamment dans la lutte contre le SIDA. C'est le professeur MONTAGNIER, qui a découvert le Virus du SIDA, en personne qui est venu à Liège remettre la première couronne de Miss Belgique francophone.

Sensibiliser et marteler les messages vers la population pour essayer de la sensibiliser surtout de la convaincre !

Et puis, tant que j'y suis, je regarde Katty, une dernière première en santé publique!...

Le Collège provincial a bien voulu marquer accord, en décembre dernier, sur la proposition de lancer un nouveau dépistage qui répond à une préoccupation importante aujourd'hui : la pollution dont nous sommes victimes, des êtres humains par les pesticides. Personne ne l'avait fait jusqu'à maintenant. C'est une première ... Tout est prêt à être concrétisé.

Ceci est aussi l'occasion pour moi d'insister sur les relations que nous entretenons avec l'Université de Liège. Nous avons la chance, le privilège, d'avoir une Université renommée, au sommet dans différentes facultés dont celle de médecine. Université qui est complétée d'ailleurs par les Hautes Ecoles et les différents réseaux d'enseignement qui sont très précieux pour notre Province. Je voulais donc nous en féliciter et peut-être cela explique d'ailleurs le fait que nous soyons au sommet dans beaucoup de matières.

Pour les relations extérieures, merci à Jean-Marie Roberti d'avoir rappelé que le but a été, dès la création du BREL – Bureau des Relations Extérieures de la Province de Liège -, de coordonner les relations existantes avec d'autres régions à travers le monde et d'en développer de nouvelles. C'était aussi et cela reste la volonté d'affirmer le profil international de Liège, notamment au niveau européen, il l'a rappelé, en communiquant par Eurégio Meuse Rhin qui était en sommeil, il faut le reconnaître. En conclusion, je dirais que tous les moyens doivent être développés pour confirmer la place européenne de Liège Métropole.

Le réseau important des ambassadeurs de la Province de Liège ouvert sur le monde, mais aussi la diversité des genres, des styles et des cultures et regroupant aussi bien des membres du showbizz, du monde sportif, économique ou culturel doit y contribuer, et cela de manière significative.

Certains n'ont pas toujours bien compris ces actions. Pour l'anecdote, il est quand agréable d'entendre que le Numéro « Un » chinois actuel, ancien gouverneur du Fujian, a mentionné à l'ancien Ministre-président, que la politique menée par la Province de Liège est un très bel exemple à suivre ! Cela fait toujours plaisir.

Je profite pour dire que l'adage « Pour vivre heureux, vivons cachés » a été, dans le passé peut-être, l'une des erreurs des Provinces. On ne peut pas ne pas communiquer, surtout quand

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

on est élu et qu'en plus, on a quelque chose à dire !

Enfin, en ce qui concerne les Infrastructures. Merci à la Directrice générale et à l'ensemble du personnel. C'est vrai qu'on est passé du Service Technique provincial, le véritable « Ami des Communes » car il rendait beaucoup de services aux communes qui ne se rendaient pas toujours compte que c'était la Province derrière d'où toute l'évolution que l'on a rappelée. C'était quoi le Service Technique provincial, essentiellement l'auteur de projets en matière de voiries et d'égouttage pour les petites et moyennes communes qui n'ont pas les moyens de s'offrir du personnel technique mais c'était aussi notre Service des Bâtiments. Tout cela a été transformé, la Directrice générale l'a rappelé, en un Département des Infrastructures et du Développement durable. L'Environnement est passé du secteur Santé à celui des Infrastructures, cela n'a pas été simple mais c'est en tout cas, un bel exemple d'adaptation des structures provinciales aux réalités du terrain et aux préoccupations de ses partenaires et qui a permis plusieurs grandes réalisations.

Conscients de l'évolution constante des différentes technologies, nos services appliquent aujourd'hui les techniques les plus modernes : la mobilité durable avec les parkings d'écovoiturage, les bornes électriques, la mise en place d'un Plan Climat, et cela de manière non exhaustive.

Je voudrais terminer en vous disant que passer de la période, que j'ai encore connue, où les dessinateurs portaient encore des lustrines, pour les plus jeunes, c'était la protection que l'on mettait sur les avant-bras pour protéger les vêtements finalement, à ce jour où, dans les bureaux, il n'y a plus de table à dessin mais des ordinateurs. Ce passage, je peux vous le dire ne s'est pas fait sans difficultés mais nous y sommes arrivés ! Je me souviens d'ailleurs de vœux des Services Techniques provinciaux où j'ai été accueilli par des banderoles de protestations !

Voici le moment de conclure.

Je quitte le Collège provincial, on l'a dit et répété, en étant fier des politiques finalement et des actions menées depuis tant d'années avec les différentes Députations permanentes, les différents Collèges et Conseils provinciaux, et avec les collègues très nombreux que j'ai eu la chance et le plaisir de côtoyer. Ça en fait beaucoup. Je n'ai pas compté !

Je pense d'ailleurs, si je puis me permettre Mme la Directrice générale a fait vérifier tout à l'heure le nombre de Conseils provinciaux auxquels j'ai participé et en même temps le nombre de séances du Collège. Donc, nombre de Conseils provinciaux, c'est un peu moins de 500. 500 séances comme celle-ci et à peu près 1100 séances du Collège provincial. Ça fait quand même quelques milliers d'heures, je dirais de travail. Au-delà de la présence, il y a quand même le travail.

Je vous l'ai dit en commençant mon intervention : je ressens une grande émotion car c'est un moment important à titre personnel mais, c'est aussi un sentiment de satisfaction pour le travail accompli et surtout un sentiment d'optimisme pour l'avenir qui m'envahissent car tout est mis en place pour que la Province de Liège remplisse de manière encore plus efficace ses missions au service de ses citoyens.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2015

Je fais évidemment pleine confiance à la nouvelle équipe, au petit « bleu »... Il y a un nouveau petit bleu, avant c'était Robert, le petit bleu maintenant voilà, il y en a un autre qui est le petit bleu du Collège... je leur fais en tout cas pleine confiance et je leur souhaite plein de succès.

Je terminerai en citant d'abord le poète et résistant français René CHAR qui a dit : « Il n'y a que deux conduites avec la vie : on la rêve ou on l'accomplit ».

Et puis, avec Charles F. Kettering, Ingénieur et inventeur américain qui a conçu, en 1910, le DELCO, peut-être que certains ici dans la salle ne savent pas ce que c'est le DELCO mais c'était le système d'allumage du moteur à explosion par batterie, qui s'est investi dans la recherche en cancérologie, - c'est pas mal pour un ingénieur! - Je le cite, deux choses : « Le monde déteste le changement, c'est pourtant la seule chose qui lui a permis de progresser » Et, je le cite encore : « Je m'intéresse à l'avenir parce que c'est là que je vais passer le reste de ma vie ».

Encore un mot : merci à tous ceux qui m'ont permis de travailler et de cultiver une si rare fidélité, un seul mot, mais il vient du cœur, merci !

J'ai dit.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. – Merci Georges. Merci à tous les intervenants. Comme je l'ai dit en début de séance, nous aurons l'occasion de prendre un verre de l'amitié toutes et tous ensemble dans la salle des pas perdus.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu déjà le jeudi 26 février à 15H00.

La réunion publique est levée à 17 H 35'.